

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2024

N°DC-2024-70

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Demande de subvention au titre du fonds de concours soutien à l'investissement de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, dans le cadre de la réhabilitation de la salle omnisports

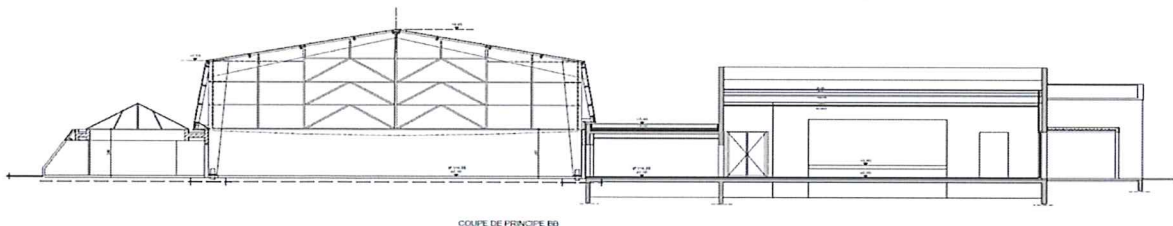
L'an deux mille vingt-quatre, le mardi cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi trente-et-un octobre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Jean-Pierre LE GAL donne pouvoir à M. Freddy JAHIER ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS ; Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC ; Mme Nathalie DUMONT à Isabelle TAINGUY et Mme Marie-Laure GAIN à Mme Laurence MORVAN

Secrétaire de séance : Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA



COUPE DE PRINCIPES 00

L'ambition affichée par la municipalité est d'autofinancer l'installation d'une centrale panneau photovoltaïque en autoconsommation collective sur le bâtiment de la salle omnisports d'ici 2026.

Toutefois, l'installation d'une centrale photovoltaïque ne peut se réaliser sans d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment, objet de la sollicitation auprès de GMVA.

- Travaux de désamiantage obligatoire (43 968 € H.T);
- Renforcement de la charpente, qui n'est pas en mesure d'accueillir un tel ouvrage malgré une exposition solaire idéale (46 700,58 € H.T) ;
- Résolution des infiltrations d'eau (76 463,92 € H.T) ;
- Peinture murale (36 628,46 € H.T) ;
- Pose d'un nouveau revêtement au sol (72 290,60 € H.T) ;

GOLFE du MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION		Fait le : 29/10/2024		COLPO au VERT	
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS					
BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
.Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment,...)			.Etat		
			. DETR-DSIL	74 533,92 €	27,00%
. Travaux de Réhabilitation du bâti ancien	276 051,56 €		.PST - DEPARTEMENTAL	55 210,31 €	20,00%
. Equipement et mobiliers			. Autres financeurs		
			GMVA- FONDS DE CONCOURS	60 000,08 €	22%
			.Autofinancement	86 307,24 €	31%
TOTAL DES BESOINS	276 051,56 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	276 051,56 €	100%

Considérant que le financement classique de l'agglomération pour une opération est de 30 000€ par an pour une commune. A la demande de la commune, il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000€ par commune sur une année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** le concours financier de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours « soutien à l'investissement des communes » d'un montant de 60 000€ pour les années 2024 et 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

